

# SEVENANS Infos

Mai 2026

<u>Horaires d'ouverture de votre mairie :</u>	Adresse :	7 rue de Delle 90400 Sevenans
Lundi : 11h-12h	Site :	<a href="http://www.mairie-sevenans.fr">www.mairie-sevenans.fr</a>
Mardi : 16h-18h	E-mail :	<a href="mailto:mairiesevenans@wanadoo.fr">mairiesevenans@wanadoo.fr</a>
Vendredi : 11h-13h	Tel :	03.84.56.01.47

## Mot du Maire



Chères Sevenanaises, chers Sevenanais,

Le nouveau conseil municipal a voté le budget 2026, après avoir validé l'affectation des résultats de l'année 2025. Vous trouverez dans ce Sevenans Infos les principaux chiffres de ces exercices.

C'est une étape importante dans la vie de notre collectivité que de préparer un budget, c'est la voie à la concrétisation des nouveaux projets ; la nouvelle équipe municipale va donc pouvoir s'y atteler.

Pour cette année, notre budget étant à l'équilibre, il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes de notre collectivité.

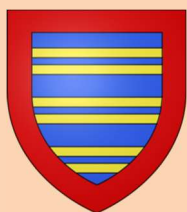
Les commissions et comités sont installés et prêts à œuvrer au service de l'intérêt général, malheureusement, nous déplorons le manque de volontaires pour participer activement à ces instances. Votre implication est cruciale pour dynamiser la démocratie locale et enrichir nos décisions. Nous encourageons donc vivement toutes celles et ceux qui souhaitent s'engager à rejoindre nos comités. Ensemble, nous pourrions faire progresser notre commune avec énergie et enthousiasme.

Sur les dernières semaines, nous avons été interpellés plusieurs fois pour diverses incivilités : rodéos à moto, tapage nocturne et impolitesse par les usagers du city stade de l'université, non-respect des heures de bricolage le week-end et les jours fériés : disqueuse, tronçonneuse, tondeuse... Sevenans est et doit rester un village paisible, soyons respectueux les uns envers les autres.

Je vous rappelle que si vous constatez des incivilités en dehors des heures d'ouverture de la mairie, n'hésitez pas à contacter vos élus, vos référents Participation Citoyenne ou directement la gendarmerie. J'en appelle donc à la vigilance et au sens du respect mutuel de chacun afin que la vie dans notre village demeure harmonieuse.

Bonne lecture à tous,

Maryline MORALLET



## SOMMAIRE

### Compte-rendu du 29/04/2026

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 1er avril
3. Adoption du compte financier unique 2025
4. Affectation des résultats de l'exercice 2025
5. Vote du taux des taxes
6. Vote du budget primitif
7. Mise à jour du PLU : modification de distance réglementaire transport d'hydrocarbure
8. Constitution de la commission d'appel d'offres
9. Commission des impôts directs
10. Nomination des référents déchets, ambroisie, RGPD
11. Demande de subvention « plan paysage » de GBCA



## **1. Secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mr Alexandre JOURNET pour remplir cette fonction.

## **2. Approbation du PV du 1er avril**

Après correction, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **3. Adoption du compte financier unique 2025**

Le compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 est présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, Bernard Tournier

### **Fonctionnement 2025**

- Dépenses : 315.943,38 €
  - Recettes : 421.134,17 €
- Soit un résultat de + 105.190,79 €

### **Reports de l'exercice 2024**

- Fonctionnement : + 121.667,59 €

### **Résultat cumulé**

- Fonctionnement : + 226.858,38 €

### **Investissement 2025**

- Dépenses : 215.480,42 €
  - Recettes : 187.887,83 €
- Soit un résultat de - 27.592,59 €

### **Reports de l'exercice 2024**

- Investissement : +35.498,58 €

### **Résultat cumulé**

- Investissement : +7.905,99 €

Ne pouvant légalement pas prendre part au vote, Mme le Maire sort de la salle.  
Le CFU est adopté à l'unanimité (12 voix sur 12 présents).

## **4. Affectation des résultats de l'exercice 2025**

Le résultat excédentaire à hauteur de 171.684,37 € est proposé en report de fonctionnement sur le budget 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (13 voix pour) l'affectation et le report de cette somme.

## **5. Vote des taxes**

Il est convenu à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.  
Ils restent inchangés soit :

- 29,98% sur le foncier bâti,
- 45,72% pour le foncier non bâti
- 10,03% sur la taxe d'habitation

## **Vote du budget primitif 2026**

**Le Budget total s'élève à : 817.255,44 €**

- Prévisions dépenses de fonctionnement : 565.647,56 €
- Prévisions dépenses d'investissement : 251.607,88 €

### **Prévisions principales en fonctionnement :**

- Charges à caractère général : 131.770 €
- Charges de personnel : 109.600 €
- Syndicats du RPI Dorans Botans Bermont Sevenans et immeubles intercommunaux : 102.000 €
- Subventions versées par la commune : 3.000 €
- Remboursement des intérêts des prêts en cours : 5.400 €

### **Prévisions principales en investissement :**

- Projets d'aménagements : 60.000 €
- Travaux de voiries : 111.000 €
- Remboursement du capital des prêts en cours : 32.500 €

## **6. Mise à jour du PLU : modification de distance réglementaire transport d'hydrocarbures**

Suite à l'arrêté préfectoral du 24/07/2025 modifiant la distance de servitude relative aux canalisations de transport d'hydrocarbures du Service National des Oléoducs Interalliés, la commune de Sevenans est tenue de mettre à jour son PLU concernant la bande de non-constructibilité située autour du tracé de l'oléoduc.

Les documents relatifs à cette modification sont consultables en mairie.

## **7. Constitution de la commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offre, chargée d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre des marchés publics, puis de proposer ou d'attribuer le marché conformément aux règles de transparence et de mise en concurrence, doit être constituée de 3 titulaires et 3 suppléants. Se portent volontaires aux postes de titulaires : Eric Ramey, Léa Fréchin, Bernard Tournier. Les postes de suppléants seront assurés par Emmanuelle Gorneau, Cyril Duffet, Alexandre Journet.

## **8. Commission des impôts directs**

Le conseil municipal a en charge de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) une liste de 24 noms parmi la population.

Cette commission annuelle a pour rôle principal la gestion des bases fiscales locales.

De cette liste, ne seront retenus par la DDFIP que 6 titulaires et 6 remplaçants.

## **9. Nomination des référents déchets, ambroisie, RGPD**

Sont nommés les référents suivants :

Déchets : Bernard Tournier

Ambroisie : David Enée (Réfèrent) + Anthony Leroy (Suppléant)

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : René Garcia

## **10. Demande de subvention « plan paysage » de GBCA**

Suite à un audit santé des marronniers rue des Sablettes dont certains étaient atteints par la maladie du chancre, un devis a été reçu pour poursuivre l'assainissement des plantations : 2 arbres sont malades et devront être abattus. D'autres devront faire l'objet d'entretien (élagage et haubanage).

Une plantation de 3 arbres est prévue pour combler les coupes.

Une subvention au titre du plan paysage (devis de 8880 €) a été demandée pour ces travaux.

## **Informations diverses**

### **Rétrocession de terrain rue de la Pale**

Lors des travaux d'aménagement de la rue de la Pale, la société en charge de la pose des réseaux a empiété sur une propriété privée et s'est vue dans l'obligation d'acquérir cette zone, qui est rétrocédée de fait à la commune.

### **Élections des sénateurs**

Vendredi 5 juin 2026, le conseil municipal procèdera à l'élection des délégués qui devront élire les sénateurs fin septembre.

## **INFORMATIONS PERMANENTES**



### **Horaires déchetterie :**

Horaires d'été : à partir du 15 avril jusqu'au 14 octobre

- Lundi : 8 h 30 - 18 h (déchettes de Danjoutin et Sermamagny uniquement)
- Du mardi au samedi : 8 h 30 - 18 h
- Dimanches et jours fériés : fermé.

### **Horaires de tonte et de bricolage :**

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

### **Recensement :**

Les jeunes (garçons et filles) doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour se faire recenser **à partir de leur 16e anniversaire**. Ils doivent le faire dans les **3 mois qui suivent**.